



Demande 011169/KK P

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Ombrières agrivoltaïques sur la commune de Saint-Maurice-l'Exil (38)

Déposée le 24 décembre 2025

Dossier de complétude

Table des matières

Rappel important du contexte du projet :	2
Synthèse de l'étude écologique :	3
Habitats patrimoniaux.....	3
Sondages pédologiques.....	3
Espèces végétales patrimoniales.....	4
Reptiles.....	4
Oiseaux.....	5
Chiroptères.....	5
Synthèse	6
Tableau de Synthèse.....	6
Carte de Synthèse.....	7
Conclusion	8
Préconisations :	9

Demande 011169/KK P - Réponse

Date	Statut
24/12/2025	A COMPLÉTER



Bonjour,

En application des articles L.122-1 et R.122-3 du code de l'environnement, vous m'avez transmis pour examen le dossier en objet.

Ce dossier a été reçu à la DREAL le 24 décembre 2025 mais ne peut être considéré comme complet à ce jour. Aussi, afin que votre demande puisse être instruite, je vous demande de bien vouloir envoyer les compléments suivants :

-

joindre un pré-diagnostic écologique de la zone du projet.

Afin que votre demande puisse être instruite, je vous remercie de transmettre votre dossier avec l'ensemble des compléments, par retour dans NOVAE.

Le délai d'instruction de 35 jours prévu pour vous informer de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact ne commencera qu'à compter de la réception par mon service du dossier complet.

Gaëlle Dagorn est à votre disposition pour tout échange si nécessaire.

Rappel important du contexte du projet :

Préalablement à la lecture des compléments, nous souhaiterions apporter les éléments suivants :

La réflexion sur l'évolution du terrain de Saint-Maurice-l'Exil a été engagée en 2022 par les quatre propriétaires. L'un d'entre eux y conduisait une exploitation arboricole (vergers de pêcheurs, cerisiers, etc.).

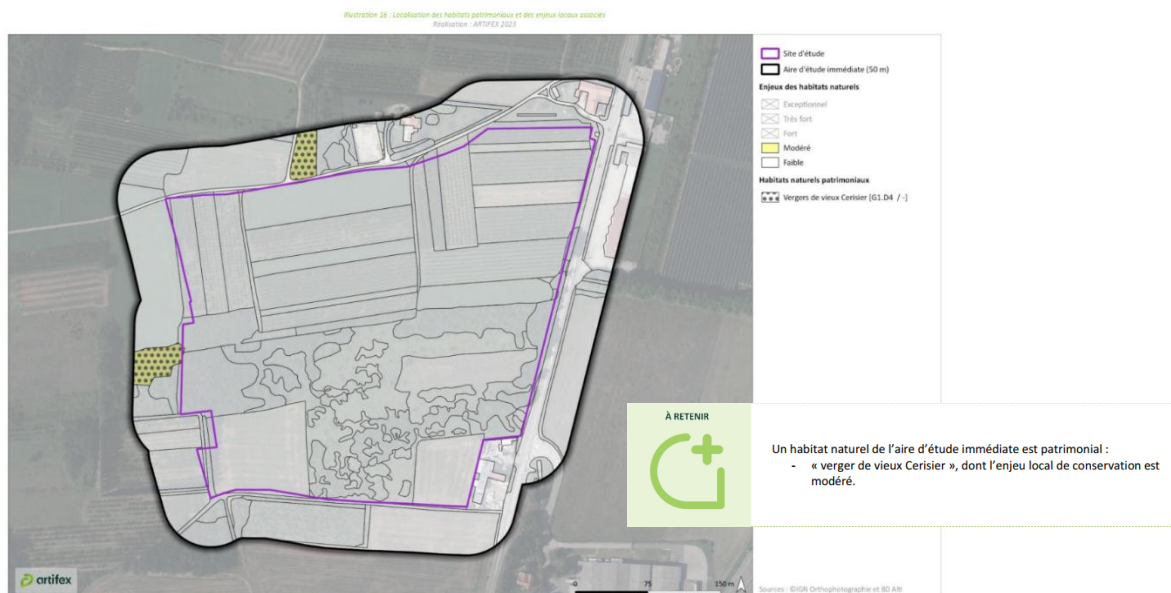
En l'absence de repreneur et à la suite d'un départ à la retraite, l'exploitation a été arrêtée et les arbres ont été arrachés. Le site est désormais destiné à une valorisation agricole tournée vers l'élevage bovin.

Les inventaires écologiques ont été menés en 2023. Nous partageons les résultats dans le cadre de la demande de complément. Compte tenu des évolutions intervenues depuis, ces conclusions peuvent être considérées comme majorantes par rapport à l'état actuel du site. Une synthèse est présentée ci-après.

Pour faciliter la compréhension globale du projet, l'Étude Préalable Agricole et sa synthèse sont également transmises.

Synthèse de l'étude écologique :

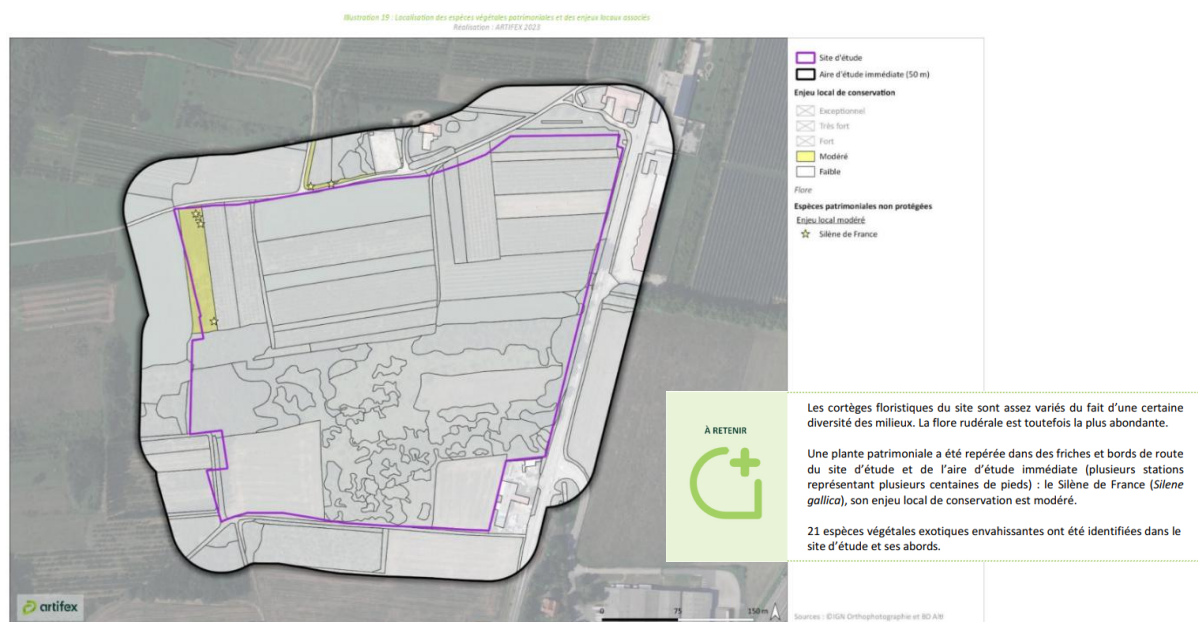
Habitats patrimoniaux



Sondages pédologiques



Espèces végétales patrimoniales



Reptiles



Aucun amphibien n'a été contacté sur le site d'étude et sur l'aire d'étude immédiate. En l'absence de milieux aquatiques, le site d'étude et son aire immédiate ne sont pas favorables à la reproduction de ce groupe.

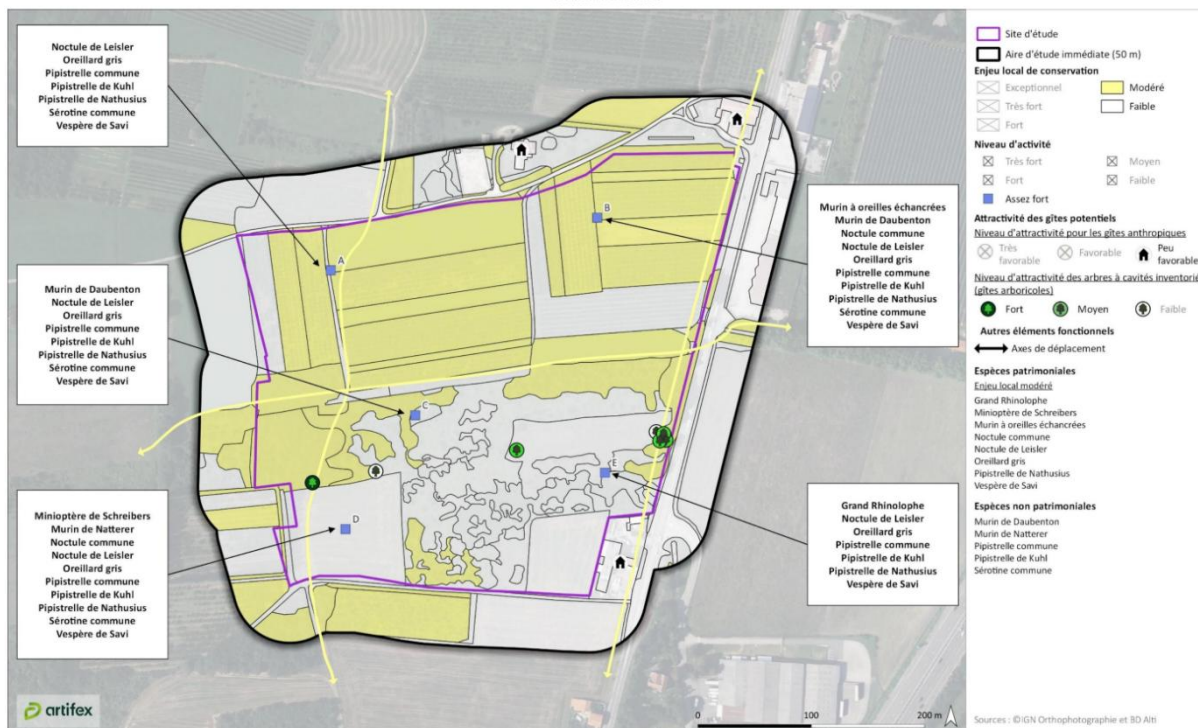
Oiseaux

Illustration 22 : Localisation des oiseaux patrimoniaux et des enjeux locaux associés
Réalisation : ARTIFEX 2023



Chiroptères

Illustration 23 : Localisation des chiroptères patrimoniaux et des enjeux locaux associés
Réalisation : ARTIFEX 2023



Synthèse

Tableau de Synthèse

Pour rappel, la grille de hiérarchisation des enjeux employée par ARTIFEX est la suivante :

Enjeu régional	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
Patrimonialité	Absence d'enjeu patrimonial	Espèce ou habitat patrimonial			

Le tableau qui suit présente l'ensemble des habitats et des espèces patrimoniaux observés sur le site d'étude et ses abords. Par habitat patrimonial, nous entendons un habitat dont l'enjeu local est notable (c'est-à-dire de niveau « modéré » ou supérieur). Par espèce patrimoniale, nous entendons une espèce dont l'enjeu régional (notion non pertinente pour les habitats) est notable, c'est-à-dire de niveau au moins « modéré ». L'enjeu local est une notion permettant de hiérarchiser de façon pertinente les enjeux écologiques pour le site d'étude. Ou, dit autrement, de comprendre l'importance du site pour l'habitat ou l'espèce en question. Une espèce dite patrimoniale (donc au niveau régional) peut parfaitement avoir un enjeu local faible sur le site d'étude, par exemple parce qu'elle ne le fréquente que de façon occasionnelle.

Concernant les zones humides, il ressort :

- L'absence de zones humides d'après le critère de végétation,
- L'absence de sols hydromorphes caractéristiques de zones humides.

La synthèse de ces éléments traduit l'absence de zones humides au sein du site d'étude et de son aire d'étude immédiate.

Synthèse des enjeux écologiques du site d'étude

Groupe	Intitulé/Espèces	Statut	Enjeu régional	Enjeu local
Habitats	Vergers de vieux Cerisier [G1.D4 / -]	-	-	Modéré
Flore	Silène de France (<i>Silene gallica</i>)	-	Modéré	Modéré
Oiseaux	Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	PN3-DO1	Fort	Modéré
	Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	PN3-DO1	Fort	Modéré
	Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	PN3-DO22	Modéré	Modéré
	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	PN3-DO1	Modéré	Modéré
	Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	PN3-DO1	Modéré	Modéré
	Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	PN3-DO1	Modéré	Faible
	Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	PN3	Modéré	Faible
	Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	PN3-	Modéré	Faible
	Milan noir (<i>Turdus merula</i>)	PN3-DO1	Modéré	Faible
Chiroptères	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	PN2, DH2/DH4	Très fort	Modéré
	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	PN2, DH2/DH4	Très fort	Modéré
	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	PN2, DH2/DH4	Fort	Modéré

Groupe	Intitulé/Espèces	Statut	Enjeu régional	Enjeu local
	Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	PN2, DH4	Fort	Modéré
	Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	PN2, DH4	Modéré	Modéré
	Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	PN2, DH4	Modéré	Modéré
	Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>)	PN2, DH4	Modéré	Modéré
	Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)	PN2, DH4	Modéré	Modéré

Légendes : PN : protection nationale (et article de l'arrêté) ; DO1 : espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux ; DH2 : espèce inscrite à l'annexe II de la directive Habitats ; DH4 : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive Habitats.

Carte de Synthèse



Conclusion

À RETENIR



L'aire d'étude immédiate abrite **1 habitat à enjeu local modéré** : « vergers de vieux Cerisier ».

L'analyse des **zones humides**, basée sur les critères de végétation et pédologiques, a montré l'absence de zones humides sur le site d'étude et l'aire d'étude immédiate.

Concernant la **flore**, une plante présentant un enjeu local de conservation a été repérée dans le site d'étude et l'aire d'étude immédiate : le Silène de France (*Silene galica*).

Concernant les **insectes**, les **amphibiens**, les **reptiles**, et les **autres mammifères**, aucune espèce présentant un enjeu local de conservation n'a été trouvée. A noter malgré tout, la présence de **trois espèces de reptiles protégées**.

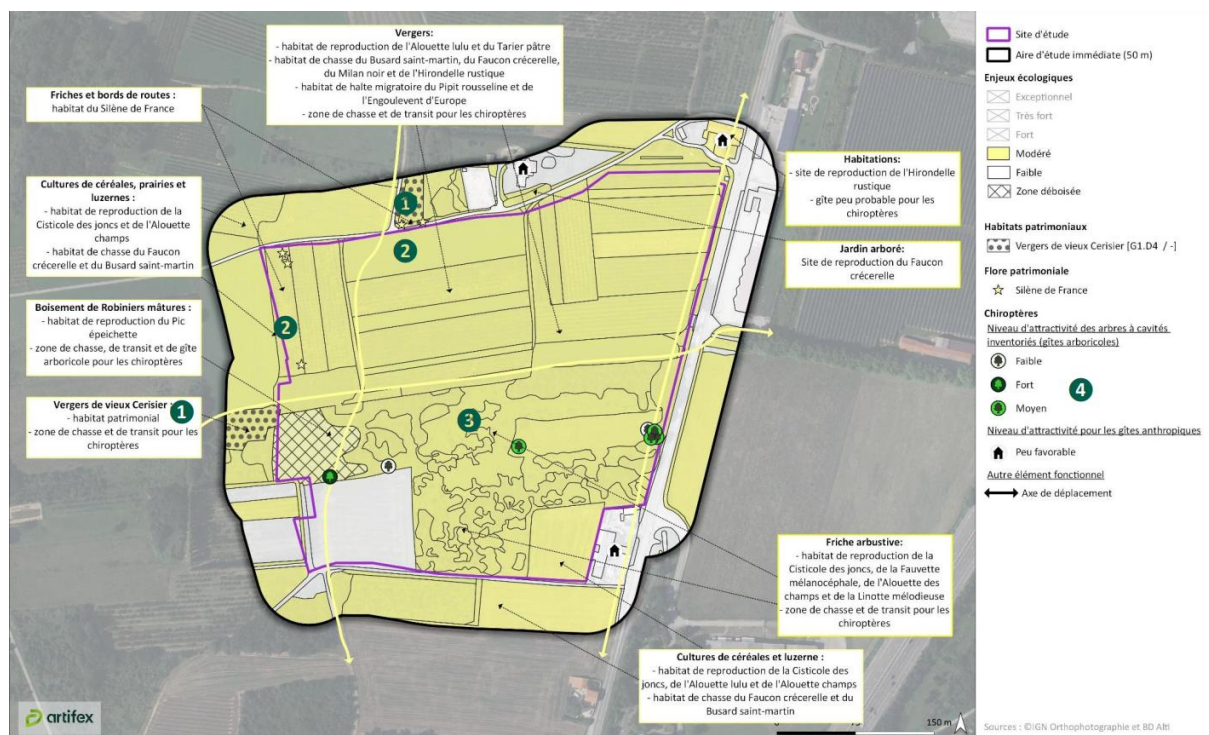
Concernant les oiseaux, **13 espèces patrimoniales** ont été observées sur le site d'étude et ses abords immédiats :

- **9 espèces en période de reproduction** : l'Alouette des champs, l'Alouette lulu, le Bruant proyer, le Chardonneret élégant, la Cisticole des joncs, le Faucon crécerelle, la Fauvette mélanocéphale, la Linotte mélodieuse, le Pic épeichette, le Tarier pâtre, qui présentent un enjeu local « modéré » ainsi que deux espèces à enjeu local « faible » (Milan noir et Hirondelle rustique)
- **2 espèces en période hivernale** : le Busard saint martin (enjeu local « modéré ») et le Moineau friquet (enjeu local « faible »)
- **2 espèces en période de migration** : l'Engoulevent d'Europe et le Pipit rousseline en halte migratoire dans le site d'étude (enjeu local « modéré »)

Les enjeux pour ce groupe se concentrent sur **les milieux ouverts** (friches et vergers) ainsi que sur **le boisement de Robiniers** au centre du site d'étude.

Pour ce qui est des chiroptères, **8 espèces patrimoniales** ont été contactées sur le site d'étude. Au regard de l'écologie de ces différentes espèces et des contacts obtenus, elles possèdent toutes un enjeu local modéré. Les principaux habitats utilisés par ce groupe sont les haies, les vergers et les patchs boisés.

Préconisations :



Le tableau suivant présente les premières mesures d'atténuation écologique (en plus des mesures évoquées dans les annexes du dossier cas par cas) :

Préconisation BE environnement :
Commentaires JPee :

N°	MESURE(S) A PREVOIR	JUSTIFICATION	POINTS D'ATTENTIONS
1	Conserver les vergers de vieux cerisiers	Habitat patrimonial	La conservation est valable pour la création du projet mais aussi pour l'entretien des abords du parc également (une mesure d'accompagnement garantissant la préservation serait un plus).
2	Conserver les stations de Silène de France	Flore patrimoniale	
3	Conserver les friches arbustives	Espèces de reptiles protégées et avifaune patrimoniale (Cisticole des joncs et Fauvette mélanocéphale)	Pas d'OLD à cet endroit ou conservation de patch buissonnant au sein d'OLD alvéolaire
4	Conservation des arbres remarquables identifiés	Espèces de chiroptères et avifaune protégées	Pas d'élagage ni coupe de ces arbres
Réduction	Respect du calendrier à l'écologie des espèces		
	Balisage de mise en défens en phase chantier		
	Maintien de bandes enherbées de 3m en bordure des parcelles		
	Défavorabilisation en faveur de la biodiversité (suppression des tas de branches, pierres éventuels)		
	Débroussaillage alvéolaire au sein des OLD (si le projet y est soumis)		
	Abattage mode doux des arbres gîtes éventuellement au sein de l'emprise photovoltaïque		
Suivi	Suivi écologique lors de la phase chantier		
	Suivi lors de la phase d'exploitation		

1 : Les propriétaires ont mis un terme à l'exploitation en 2023 par retrait des arbres.

2 : Les stations sont en dehors de la zone clôturée du projet.

3 + 4 : les espaces arbustifs ont été évités et conservés (bois à l'ouest de la zone du projet et bande arbustive reliant l'ouest à l'est du de la zone du projet).

Les mesures de réduction et de suivi seront prises en compte au même titre que les mesures proposées dans le dossier de demande de cas par cas.